

LE CODE CRIMINEL

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉCRITS HAINEUX

L'hon. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Peut-il confirmer les nouvelles parues dans les journaux de ce matin et selon lesquelles le cabinet aurait donné son aval à des modifications que le ministre se proposerait d'apporter au Code criminel? En vertu de ces changements, il serait désormais possible de prendre des mesures plus rigoureuses ou plus efficaces contre la diffusion d'écrits haineux. Peut-il nous dire également si grâce à ces changements, à la condition qu'ils aient été effectivement approuvés, on ne sera plus obligé d'avoir à solliciter l'autorisation d'un procureur général provincial avant de porter une accusation pour propagande haineuse?

M. Nielsen: Ce sont des renseignements confidentiels.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir à mon collègue qui s'intéresse depuis longtemps à la question et qui, en vertu de son dernier mandat, a été directement mêlé au rétablissement de la paix entre les diverses races dans notre société, que j'ai l'intention de faire une déclaration à ce sujet cet après-midi même en comité. Je ne suis pas libre maintenant, surtout avant le discours du trône, de dévoiler quoi que ce soit des projets du gouvernement.

M. Nielsen: Il y a eu des fuites, cela ne fait aucun doute.

M. MacGuigan: Dans le cas plus particulier qui nous intéresse, nous préférons attendre les recommandations du comité devant lequel je dois comparaître pour savoir ce que nous allons faire. Je puis cependant confirmer que nous comptons effectivement présenter une disposition qui accroîtra l'efficacité de la loi concernant la propagande haineuse.

* * *

● (1450)

L'EMPLOI

L'INCIDENCE SUR LES EMPLOIS DES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ DE B.C. HYDRO

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et traite du rapport présenté cette semaine par la B.C. Association of Professional Foresters. Le ministre n'ignore certainement pas que, d'après ce rapport, 20,000 emplois permanents sont menacés, ou seront perdus à cause de projets hydro-électriques en Colombie-Britannique et qu'une superficie beaucoup plus grande que celle de l'Île-du-Prince-Édouard a été inondée, ou le sera, par le gouvernement de Colombie-Britannique. Étant donné que ce gouvernement a fait état de son intention de vendre, par contrat, de l'énergie à tarif réduit à la Californie, le ministre ne pense-t-il pas qu'il est dans l'intérêt national de procéder à des études sur le coût réel des pertes d'emplois et des effets sur l'environnement?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est de toute évidence une question extrêmement importante qui touche beaucoup d'autres compétences que la mienne. Je serai extrêmement heureux de

Questions orales

discuter de la question soulevée par le député avec mes collègues, notamment le ministre de l'Environnement, qui est responsable des forêts, et de voir si lui ou moi pourrions intervenir.

LA POSITION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au ministre de l'Environnement qui semble avoir compétence. Il est clair, tout au moins pour les habitants de Colombie-Britannique, que B.C. Hydro est un monstre qui a perdu tout contact avec la réalité, puisque l'an dernier il a été le deuxième emprunteur sur le marché mondial des obligations. Le ministre pourrait-il en importance dire à la Chambre et aux habitants de Colombie-Britannique s'il est en faveur de ces projets d'exportation d'électricité à tarif réduit aux États-Unis?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je serai très heureux de considérer cette question lorsque tous les détails m'auront été fournis.

M. le vice-président: De façon à donner la parole au plus grand nombre de députés possible, je n'autoriserai maintenant qu'une seule question par député.

Des voix: Non.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON DEMANDE UN PROGRAMME D'INFORMATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE CIVILE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, c'est au président du Conseil privé que je m'adresse. S'il faut en croire le comité du Congrès des États-Unis qui a étudié en 1979 les répercussions possibles d'une guerre nucléaire, toute attaque nucléaire dont les États-Unis feraient l'objet entraînerait la mort de plus de 2 millions de Canadiens du seul fait des retombées. Le gouvernement fédéral se rend coupable d'un crime à l'égard des 23 millions de Canadiens qui survivraient à cette attaque en refusant de leur communiquer tous les documents dont il dispose sur les moyens de survivre. Étant donné qu'en raison des techniques modernes, les gens ne disposent plus maintenant que de minutes et non plus d'une trentaine de jours comme naguère pour se préparer, et que même les exercices de défense civile pendant la trentaine de jours qui précéderaient une telle attaque seraient forcément insuffisants, voire voués à l'échec, pourquoi le gouvernement du Canada n'inaugure-t-il pas dès maintenant un programme d'information en matière de défense civile?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il est vrai que les conséquences d'une guerre nucléaire sont désastreuses, et que si une attaque directe était déclenchée en Amérique du Nord, les chances pour les Canadiens d'y échapper sont minimes.

Cependant, je tiens à confirmer à l'honorable député que, dans notre planification des mesures d'urgence, nous avons des dispositions que nous cherchons à améliorer et qui permettront d'alerter des gens qui seraient éloignés des centres d'attaque. Nous cherchons également à améliorer les moyens de communication pour informer la population par le biais des moyens électroniques disponibles. Nous avons actuellement plusieurs